



REGLEMENT ALLOCATION DECES 2026

ACTIFS

* Ouvrant-droit	: 250 euros
* Conjoint	: 250 euros
* Enfant à charge	: 1000 euros

Les sommes octroyées pour le décès des célibataires, veufs, divorcés, séparés, seront versées aux enfants restant à charge. S'il n'y a pas d'enfant à charge, aux descendants.

Un certificat de décès ou la facture des frais funéraires seront demandés pour le versement de l'allocation.

Cette aide sera remboursée par virement sur la carte VAZIVA de l'actif ou par chèque bancaire au nom du conjoint.